

Comité Directeur

Consultation à distance du 26 mai 2023

Membres ayant été consultés :

M. Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Valérie ALLIO, Françoise AMIAUD, Corinne CHASSAC, Brigitte DESBOIS, Françoise EÏTO, Agnès FAUCHARD, Magali FERRIER, Carole FORCE, Nathalie LESDEMA, Nathalie MOREAU, Stéphanie PIOGER, Frédérique PRUD'HOMME et Claudine ZENTAR.

MM. Patrice ALEXIS, Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Thierry BILICHTIN, Patrick COLLETTE, Bernard DANNEL, Pierre DEPETRIS, Oumar DIA, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Stéphane KROEMER, Mickaël LEBRETON, Michel MARGUERY, Paul MERLIOT, Gérard NIVELON, Yannick OLIVIER, Arnaud PETITBOULANGER, Alain SALMON, Mili SPAHIC, Damien SIMONNET et Luc VALETTE

1. Ligue Féminine de Basket

Lors du Bureau Fédéral du 12 mai 2023, a été validée la constitution d'une sélection nationale 3x3 de 8 joueuses à des fins de préparation des Jeux Olympiques 2024.

Ce dispositif prévoyait :

- Une libération des joueuses du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024 ;
- La signature d'un contrat de travail à durée déterminée spécifique avec le Centre Fédéral de Basket-ball pour l'ensemble des joueuses (suspension du contrat de travail avec le club) ;
- Une dérogation réglementaire exceptionnelle :
 - o Possibilité de recruter une joueuse non-formée localement supplémentaire ;
 - o Dérogation applicable à tous les clubs de LFB et uniquement pour la saison 2023/2024.

Les clubs de LFB ont confirmé leur accord sur le dispositif proposé avec toutefois une adaptation autorisant la dérogation sur le nombre de joueuses non JFL aux seuls cas des joueuses effectivement mobilisées par le dispositif, et non à l'ensemble des clubs de LFB.

Le Bureau Fédéral a validé cette adaptation lors de sa réunion du 23 mai.

Les membres du Comité Directeur sont consultés afin de donner leur avis sur ce dispositif exceptionnel applicable uniquement pour la saison 2023/2024.

Les réponses ont été recueillies par mail :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Validation du Comité Directeur, à la majorité des membres ayant répondu à la consultation, sur la constitution d'une sélection nationale 3x3 de 8 joueuses et la dérogation règlementaire exceptionnelle permettant aux seuls clubs de Ligue Féminine de Basket libérant une joueuse de bénéficier de la possibilité de recruter une joueuse non-formée localement supplémentaire.

2. Statuts-types des Comités Départementaux/Territoriaux et des Ligues Régionales

Suite aux nouvelles dispositions issues de la loi du 2 mars 2022, une première version des statuts-types des Ligues et Comités a été soumise à l'approbation des membres du Comité Directeur le 30 mars 2023.

Après remontées de plusieurs organismes, le Bureau Fédéral propose deux possibilités d'adaptation que les Comités et Ligues peuvent décider – ou non – d'intégrer.

Les membres du Comité Directeur sont consultés afin de donner leur avis sur les deux possibilités d'adaptation suivantes (les réponses ont été recueillies par mail) :

- Augmenter à 3 licenciés au plus (actuellement limités à 2) le nombre de licenciés issus du même club au sein des instances dirigeantes des Comités Départementaux

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 2

Validation du Comité Directeur, à la majorité des membres ayant répondu à la consultation.

- Permettre aux Comités Départementaux/Territoriaux de choisir entre un système de parité ou un système de proportionnalité au regard du nombre de licenciées pour la composition de leur instance dirigeante

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1

Validation du Comité Directeur, à la majorité des membres ayant répondu à la consultation.
